

Référence : OzL/MP-OEWG47

Le 10 mars 2025

**Invitation à la quarante-septième réunion du Groupe de travail à composition non limitée des Parties au Protocole de Montréal relatif à des substances qui appauvrissent la couche d'ozone (7-11 juillet 2025, Bangkok)**

Madame/Monsieur,

J'ai l'honneur d'inviter votre gouvernement à participer à la quarante-septième réunion du Groupe de travail à composition non limitée des Parties au Protocole de Montréal (OEWG47), qui se tiendra du 7 au 11 juillet 2025.

La réunion se tiendra en présentiel à l'adresse suivante :

Centre de conférence des Nations Unies  
Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique (CESAP)  
Rajadamnern Nok Avenue  
Bangkok, Thaïlande  
<https://www.unescap.org/uncc>

Les débats en plénière seront retransmis en streaming en direct.

L'ordre du jour provisoire de la réunion sera consultable en temps voulu sur le portail de la réunion [OEWG47](#) dans les six langues officielles de l'ONU. Une [note d'information](#) pour les participant(e)s et la liste des [hôtels recommandés](#) sont disponibles sur le portail de la réunion. La note d'information contient des informations sur le système de gestion environnementale du Secrétariat et sur les dispositions visant à améliorer l'accès au Centre de conférence pour les personnes à mobilité physique réduite ainsi que pour les personnes souffrant de déficiences visuelles, auditives ou vocales.

L'inscription à la réunion est désormais ouverte. Votre gouvernement est encouragé à inscrire ses représentant(e)s en utilisant le lien exclusif fourni dans l'e-mail de couverture bien avant le début de la réunion, en particulier si les membres de votre délégation ont besoin d'un visa pour se rendre en Thaïlande. Une fois l'inscription approuvée, chaque participant(e) inscrit(e) recevra une notification qu'il (elle) devra joindre à sa demande de visa afin d'aider les services d'immigration à comprendre l'objet de la visite. Si un membre de votre délégation a besoin de l'aide du Secrétariat dans le cadre de la procédure de demande de visa, il convient d'en faire la demande via <https://forms.office.com/e/udJ0bLMajj> au moins 5 semaines avant la réunion.

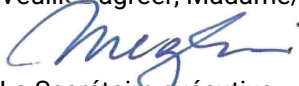
Des fonds limités sont disponibles pour soutenir la participation des Parties visées au paragraphe 1 de l'article 5 du Protocole de Montréal (« Parties visées à l'article 5 ») et des pays à économie en transition. Si votre gouvernement a besoin d'une telle assistance, veuillez soumettre une demande officielle avec les renseignements concernant le (la) représentant(e) désigné(e) pour bénéficier du financement au Secrétariat ([mea-ozoneinfo@un.org](mailto:mea-ozoneinfo@un.org)) avant le **vendredi 9 mai 2025**. La demande de financement doit être signée par un fonctionnaire d'un niveau supérieur à celui de la personne proposée. Le voyage d'un seul participant(e), au tarif le plus approprié et le plus économique, y compris une indemnité journalière de subsistance conformément aux politiques et procédures de l'ONU en matière de voyages, sera pris en charge pour chaque participant(e) sélectionné(e) pour bénéficier de l'assistance. La sélection tiendra compte, entre autres, de l'équilibre régional et sous-régional, de l'équilibre entre les genres (en vue d'accroître la participation des femmes), du respect des délais de présentation de la demande de financement et de la participation aux différents organes du Protocole de Montréal. Les décisions concernant l'octroi d'un soutien financier seront communiquées au plus tard le **vendredi 23 mai 2025**.

Le Secrétariat prêtera volontiers son assistance aux groupes régionaux et autres groupes d'intérêt qui souhaitent organiser des consultations en ligne avant les réunions. Si vous avez besoin d'aide à cet égard, veuillez contacter le secrétariat ([Stephanie.Haysmith@un.org](mailto:Stephanie.Haysmith@un.org)).

Je rappelle aux Parties qui souhaitent soumettre des propositions d'amendements ou d'ajustements à apporter au Protocole que, conformément au paragraphe 2 de l'article 9 de la Convention de Vienne et à l'alinéa b) du paragraphe 9 de l'article 2 du Protocole de Montréal, le texte de ces propositions doit être communiqué aux Parties par le Secrétariat au moins six mois avant la réunion au cours de laquelle elles seront soumises pour adoption. La trente-septième Réunion des Parties au Protocole de Montréal se tiendra du 3 au 7 novembre 2025. La soumission de propositions d'amendements ou d'ajustements avant le **vendredi 2 mai 2025** permettra ainsi de respecter le délai légal de six mois.

Au nom du Secrétariat, je me réjouis de vous accueillir à Bangkok et de travailler avec vous pour que nos réunions soient couronnées de succès.

Veillez agréer, Madame/Monsieur, les assurances de ma très haute considération.



La Secrétaire exécutive  
Megumi Seki Nakamura